

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 38 (1897), p. 436-438

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1897__38__436_0

© Société de statistique de Paris, 1897, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE.

Caisse d'épargne et de retraites du royaume de Belgique. — Présentés sous la même forme que dans notre chronique correspondante de 1896, les résultats du fonctionnement de la Caisse d'épargne et de retraites du royaume de Belgique se résument comme suit :

1° Épargne. — Le nombre des livrets a passé de 1 145 408 (au 31 décembre 1895) à 1 238 601 (au 31 décembre 1896), et le compte moyen, par livret, de 395 fr. 86 c. à 388.

Les livrets existants au 31 décembre 1896 se répartissent comme suit, en pour 100 du nombre total des livrets :

1 à 20 fr.	42,4 p. 100
20 à 100 fr.	19,5 —
100 à 500 fr.	17,3 —
500 à 1 000 fr.	7,3 —
1 000 à 2 000 fr.	7,2 —
2 000 à 3 000 fr.	4,9 —
Plus de 3 000 fr.	1,4 —
	100,0 p. 100

2° Retraites. — Le nombre des versements a passé de 85 477 (dans l'année 1895) à 111 020 (dans l'année 1896) et le montant des sommes versées de 2 354 079 fr., en 1895, à 2 558 583 fr. en 1896.

Le nombre des bénéficiaires de rentes, au 31 décembre 1895, était de 2 810, soit :

Rentes de	moins de 12 fr.	4
	12 à 24 fr.	512
	24 à 120 fr.	827
	120 à 360 fr.	418
	360 à 720 fr.	537
	720 à 1 200 fr.	512

représentant une valeur totale de 990 942 fr.

3° Assurances. — Au 31 décembre 1896, la Caisse comptait 5 171 polices en cours pour 5 017 assurés : la valeur des capitaux assurés s'élevait à 12 134 722 fr.

Les polices se répartissaient comme suit d'après leur importance :

Polices de	Moins de 1 000 fr.	556
	1 000 à 2 000 fr.	1 482
	2 000 à 3 000 fr.	1 411
	3 000 à 4 000 fr.	1 032
	4 000 et plus	690

Habitations à bon marché en Belgique. — La Caisse générale d'épargne et de crédit avait, au 31 décembre 1896, agréé 89 sociétés pour la construction de maisons ouvrières; elle leur avait avancé 15 202 093 fr., dont 13 828 819 fr. à 2,50 p. 100 et 1 373 274 fr. à 3 p. 100.

Caisse syndicale d'assurance mutuelle des Forges de France. — En 1896, la Caisse syndicale d'assurance mutuelle des Forges de France a obtenu les résultats suivants :

Salaires assurés	69 312 000 ^f
Recettes totales	1 487 707
Cotisations { totales	930 406
{ pour 100 fr. de salaires	1,34
Dépenses totales	818 881
Sommes affectées au règlement des indemnités et à la constitution des pensions .	709 912
Frais de gestion	50 771
Rapport des frais de gestion aux cotisations	0,05
Montant du fonds de réserve à la fin de l'année	360 000
Établissements assurés	48
Ouvriers assurés	58 353
Accidents indemnités	504
Cas de mort	49
Incapacités { permanentes { totales	9
{ temporaires { partielles	348
	98

Compagnies d'assurances sur la vie (France). — Les opérations des compagnies françaises d'assurances sur la vie, en 1896, se sont, d'après le *Moniteur des assurances*, chiffrées comme suit :

a) *Assurances.*

Capitaux en cours au 31 décembre 1896 (réassurances déduites)	3 499 746 554 ^f ,00
(Soit une augmentation de 24 000 000 fr. environ par rapport à l'exercice précédent.)	
Production de l'année 1896	315 886 854 ,00
Sinistres de l'année 1896	46 186 749 ,00
Capitaux exposés au risque de décès en 1896	3 337 589 618 ,00
Rapport des sinistres aux capitaux en cours pendant 1896 : 1,38 p. 100.	

b) *Rentes viagères.*

Rentes viagères immédiates en cours au 31 décembre 1896.	62 957 726 ,00
(Soit une augmentation de 3 400 323 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Rentes différées, de survie, etc., au 31 décembre 1896	4 078 694 ,00
(Soit une augmentation de 182 171 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Rentes viagères immédiates éteintes en 1896.	2 946 551 ,00
(Soit une diminution de 251 896 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	
Chiffre moyen des rentes en cours en 1896	61 257 564 ,00
Rapport, en 1895, des extinctions aux rentes en cours : 4,81 p. 100.	
Rentes viagères immédiates constituées en 1896	6 076 429 ,00
(Soit une augmentation de 62 471 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

c) *Réserves.*

Réserves au 31 décembre 1896.	1 768 043 618 ,00
(Soit une augmentation de 83 467 690 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

d) *Frais généraux et commissions.*

Frais généraux en 1896	10 204 049 ,47
(Soit une augmentation de 490 000 fr. environ par rapport à l'exercice précédent.)	
Commissions en 1896.	10 158 636 ,57
(Soit une augmentation de 827 000 fr. environ par rapport à l'exercice précédent.)	

e) *Actif.*

Actif au 31 décembre 1896	2 089 100 475 ,00
(Soit une augmentation de 88 678 555 fr. par rapport à l'exercice précédent.)	

Le régime corporatif en Autriche. — La législation autrichienne relative au régime corporatif vient d'être modifiée par la promulgation d'une loi du 23 février 1897; ce fait donne un intérêt spécial à la statistique publiée en 1895 par le Ministère du commerce autrichien; il semble, en effet, utile de définir la situation existante au moment où la loi vient l'amender. Sans entrer ici dans le détail des deux volumes in-4° qui contiennent cette statistique, il convient d'en citer les principaux éléments :

Effectif total des corporations et de leurs membres, des ouvriers et des apprentis, avec distinction entre les corporations spéciales à une industrie, les corporations communes à plusieurs industries connexes ou à plusieurs industries distinctes, mais rapprochées géographiquement;

Tableau des corporations réparties d'après la population locale, les professions, les villes où elles ont leur siège;

Effectif et importance des corporations par localités et par groupes d'importance numérique;

Statistique des institutions fonctionnant dans les corporations et des règlements concernant l'apprentissage : conditions d'admission et d'émancipation; effectif des apprentis; école de perfectionnement;

Statistique des caisses de secours;

Renseignements relatifs aux dates d'institution des corporations et de leurs organes.

Les corporations, au nombre de 5 317 en 1896, comptaient 554 337 membres, 518 348

ouvriers et 174 405 apprentis; le nombre des caisses de secours était de 1 030 pour les ouvriers et de 313 pour les apprentis.

Les corporations se répartissent comme suit :

Corporations	sans ouvriers ni apprentis.	5,3 p. 100
	— (avec apprentis seuls).	3,0 —
	sans apprentis (avec ouvriers seuls).	5,1 —
	avec autant ou plus d'apprentis que d'ouvriers.	21,2 —
	avec moins d'apprentis que d'ouvriers	63,8 —
	pour lesquelles les renseignements font défaut	1,6 —
		100,0 p. 100

Caisses de secours pour les ouvriers mineurs en Prusse. — Le fonctionnement, en 1895, des caisses de secours pour les ouvriers mineurs de Prusse, ressort des données ci-dessous :

Nombre { caisses	74
des { assurés.	428 126

Les dépenses totales ont atteint 28 064 998 marks, dont la répartition en pour 100 du total est la suivante :

Dépenses.

1° Frais de maladie.	32,05
2° Pensions d'invalides	36,34
3° — de veuves.	16,56
4° — d'orphelins	7,23
5° Indemnités funéraires.	1,17
6° Secours extraordinaires.	0,62
7° Frais d'entretien d'écoles	0,25
8° — d'administration.	2,38
9° Divers.	3,40
	100,00

Les recettes, dont le montant total s'est élevé à 31 064 175 marks, se répartissent comme suit :

Recettes.

1° Cotisations des assurés	50,80
2° — des exploitants.	41,85
3° Droits d'entrée, amendes	0,54
4° Intérêts des capitaux placés	5,73
5° Divers.	1,08
	100,00

Cotisation patronale par tête d'assuré	36 ^m ,86
Dépense moyenne totale par tête d'assuré	65 ,55
Frais d'administration par tête d'assuré.	1 ,56

Les chiffres suivants sont relatifs à la période décennale 1886-1895 :

Age moyen lors du début de l'invalidité totale	48 ans 9
Proportion annuelle des décès survenus parmi les personnes atteintes d'invalidité totale.	6,16 p. 100
Durée moyenne de la vie dans l'état d'invalidité totale	16 ans 23

Pour les personnes atteintes d'invalidité partielle la proportion des décès a été de 3,06 p. 100, correspondant à une durée moyenne de la vie dans l'état d'invalidité partielle.

Maurice BELLOM.